



Critères d'Organisation de la Journée Finale de la Coupe de La Province de Liège

Nous vous précisons ci-après les conditions qui assortissent notre proposition et dont le respect doit être garanti par le club attributaire.

1. DROIT D'ORGANISATION :

Le club organisateur devra s'acquitter de la somme de 75,00 euros.

Cette somme sera réglée à la trésorerie provinciale.

Celui-ci devra également prendre en charge les repas et boissons du bureau qui sera constitué de 3 administrateurs et d'un arbitre.

2. CRITERES MATERIELS :

a) Date : la journée aura lieu mi-mars en fonction de la date de la journée finale de la Coupe Fédérale. (Consultez dates sur site provincial)

b) Terrains :

Leurs dimensions minimales seront de 10 m x 2 m.

Les dérogations CHPL accordées pour le championnat courant seront prises en considération.

Il faut également veiller à ce que des protections efficaces soient installées dans tous les cas où la sécurité des joueurs/joueuses et des spectateurs le justifiera.

La numérotation sera faite dans un ordre chronologique et de manière visible et durable en accord avec le Président Sportif Provincial.

La nature de ces terrains sera immuable pendant toute la compétition et ceux-ci seront au nombre de 9 minimum.

c) Amplification :

Nous devrons disposer **d'une amplification de qualité** ; elle devra porter distinctement sur toutes les pistes ainsi que dans les locaux où peuvent se rassembler les joueurs et les joueuses entre deux tours.

Le poste de commande sera situé au secrétariat de la compétition.

d) Secrétariat :

Il sera installé dans un local isolé, proche des terrains de jeu, et pourra être très aisément rendu inaccessible aux joueurs et joueuses.

Il sera équipé du matériel habituellement prévu : tables, chaises, etc....

Un raccordement électrique avec un minimum de 4 prises de 220 volts doit être prévu.

e) Utilités :

Toutes utilités ordinaires, toilettes notamment, doivent être prévues en suffisance.

Secrétariat province - rue Haute-Marexhe, 142 - 4040 HERSTAL - Tf : 0495/66.09.26 Site : www.petanqueprovincieliege.be
Email : secretariat@petanqueprovincieliege.be -
Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB

F.B.F.P - Province de Liège

Une trousse de secours est **OBLIGATOIRE** pour la journée.
Présence **OBLIGATOIRE** au club, d'un D.E.A. (défibrillateur Externe Automatique)
Buvette(s) et salle(s) pour restauration sont aussi indispensables.

f) Prix :
La dotation de cette compétition incombe à la Province.

g) Organisation technique :
L'organisation technique de la journée est à l'entièvre charge de la Province.

h) Sponsors – Publicité :
La Province accorde le patronage de ses compétitions avec un droit de présence.
Toute autre forme de sponsor ou de publicité est, par contre, parfaitement autorisée à l'organisateur, en respect des lois en vigueur dans notre pays.

i) Arbitrage :
En cas d'absence d'arbitre officiel, le bureau organisateur désignera un de ses membres licencié à la F.B.F.P. qui fera office d'arbitre du jour.

3. DEROULEMENT DE LA JOURNÉE :

- a) Mise à disposition des locaux aux organisateurs à 7h15 au plus tard.
- b) Tirage au sort des demi-finales à 8h15.
- c) Début des demi-finales 9h00 précises.
- d) Arrêt de 12h30 à 13h30 permettant aux joueurs de se restaurer.
- e) Finale de la Coupe et de la consolante à 14h00.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que, désireuse d'éviter la répétition de certaines expériences désagréables, la Province exercera, dans l'intérêt de tous, un contrôle sévère mais juste des installations proposées et n'hésitera pas à refuser une proposition jugée insuffisante.

Elle n'admettra, dès lors, que des installations existantes, propres à l'organisation des compétitions provinciales, c'est à dire n'exigeant pas de travaux d'aménagement importants.

Toutes les précisions souhaitables seront communiquées à l'organisateur en temps opportun.

Il faut d'ailleurs noter que des exigences particulières, en fonction d'éléments locaux propres, pourront être définies quand l'endroit aura été arrêté.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le C.E de province
Claudy GERARD
Président